



# Certificateur PEB - Bâtiments publics

Construction - Travaux

Continue

**Durée**

de 2 à 3 jours

**Tranche d'âge**

18 à 25 ans

25 ans et +

**Finalité**

Certificat

**Pratique en entreprise / Alternance**

Non

**Métier en pénurie / Fonction critique**

Non



Cette formation continue vous permet d'obtenir l'agrément de Certificateur PEB pour bâtiments publics.

La Directive européenne 2010/31/UE du 19 mai 2010 relative à la Performance énergétique des bâtiments impose aux Etats membres, outre la fixation d'exigences PEB liées à la construction et aux travaux de rénovation, la mise en place d'un système de certification de la performance énergétique des bâtiments (PEB).

Les bâtiments occupés par des autorités publiques et fréquemment visités par le public doivent non seulement être certifiés (tout comme les bâtiments résidentiels), mais aussi afficher leurs performances de manière visible afin que le public soit informé au mieux à ce sujet.

Le certificat PEB de « bâtiment public » est établi par une personne agréée, le certificateur interne ou externe, au moyen des outils mis à sa disposition par la Wallonie.

Le certificateur interne peut uniquement certifier des bâtiments occupés par l'autorité publique qui l'emploie.

Le certificateur externe peut être désigné par l'autorité publique pour certifier un bâtiment occupé par une autorité publique.

---

Le certificat PEB de « bâtiment public » est remis par le certificateur de bâtiment public à l'autorité publique.

Attention ! La présence au cours est obligatoire. Tout échec à cette formation implique, le cas échéant, de suivre à nouveau l'entièreté de la formation.

---

## Conditions d'accès

Avoir sa candidature d'agrément validée par la Région wallonne (<https://energie.wallonie.be/fr/agrement-des-certificateurs-peb-de-batiment-public.html?IDD=132308&IDC=9698#Formulaire>) en tant que certificateur PEB

---

## Programme (2 jours)

Programme formation (2 jours)

### JOUR 1

#### Matinée

Module 1 : introduction

Module 2 : cadre réglementaire

Module 3 :

Certificat

Quand, combien et autres questions

Données à récolter : administratives

#### Après-midi

Données à récolter : installations / consommations / occupation

### JOUR 2

#### Matinée

Module 3 (suite):

Recommandations

Preuves de constat

Logiciel : Exemple d'encodage

#### Après-midi

Module 4 : exercice pour les participants

---

## Programme (3 jours)

Programme formation (3 jours)

### JOUR 1

Introduction

Cadre réglementaire en vigueur en matière de certification de bâtiment public

Présentation de l'arbre d'aide à la décision sur l'obligation d'affichage

Explications de l'arbre d'aide à la décision sur l'obligation d'affichage

Récolte et encodage des données

### JOUR 2

Obligation d'affichage - données administratives et données bâtiments - installations techniques - consommations et productions - etc.

Récolte et encodage des données et exemples

Exercice pour les participants

### JOUR 3

Matinée d'examen de 3h30





## Libramont

Rue de la Scierie, 32 6800 Libramont

061 22 33 36  
Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 22h

Le vendredi : de 8h à 16h30

Le samedi : de 8h à 12h

061 22 53 82

[lux@ifapme.be](mailto:lux@ifapme.be)

### Conditions d' inscription

Par e-mail

Anne MARTIN - 0473/38.37.09 - [anne.martin@ifapme.be](mailto:anne.martin@ifapme.be)

Bon à savoir

Inscription en ligne : [cliquez ici \(https://bit.ly/InscriptionIFAPME \)](https://bit.ly/InscriptionIFAPME)

Formation réglementée et agréée par la région wallonne

Formation agréée chèque formation : 420 euros ou 19 chèques formation